



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes des Échecs

Fédération Française des Échecs

Comité directeur du 22 septembre 2018

Compte-rendu

Présents : Georges Bellet (président), Thierry Delelis-Fanien (vice-président), Didier Pascal (trésorier), Françoise Ringot (trésorière adjointe), Matthieu Vieira (secrétaire), Gérard Hernandez, Margaux Lefevre, Jean-Luc Lurvois, Martine Platret.

Excusés : Michel Bolis, Yves Guillaume, Sylvain Wlassewitch.

Absents : Bernard Fourche (vice-président), Thierry Paris, Matthieu Bissières.

Invités : Guy Fanget (pdt comité 07).

Georges Bellet accueille les membres présents et fait un retour sur le séminaire des comités départementaux et le séminaire des ligues. Il a notamment été présenté un kit complet pour une animation échecs dans les villes. Le bémol semble le coût : 2 200 € la journée, sachant qu'il faut vendre au minimum 5 journées, ce qui reviendrait au total à 11 000 €, répartis à 60 % pour le club et 40 % pour la FFE. Le président pense qu'il sera très difficile de vendre cela à des mairies. Il réitère une nouvelle fois ses inquiétudes vis-à-vis de la politique menée par la FFE.

I. Finances

Le bilan de la saison 2017/2018 laisse apparaître une perte de 1600 licences au niveau fédéral. La ligue voit ses effectifs augmenter de 3 % environ, néanmoins la part licences reversée à la ligue est elle en baisse : il y a moins de licences A et plus de licences B. Didier Pascal indique qu'avec un total perçu de 31 637 € plus 584 € de cotisations des clubs, on est très proche de ce qui avait été budgété (32 000 €). Didier Pascal effectuera prochainement les derniers virements aux comités à l'exception de la Drôme (absence d'informations sur les bilans et comptes de résultat précédents), de la Haute-Loire et du Cantal (absence de comité départemental).

Françoise Ringot déplore que malgré le dépôt d'un dossier chronophage, aucune réponse n'a été apportée pour la subvention CNDS. Il en est de même pour les demandes faites à la région.

Thierry Delelis-Fanien donne des informations sur le comité de Savoie qui suite à des démissions est en cours de restructuration. Jean-Paul Blanc est le nouveau président.

Au niveau du soutien financier aux clubs envoyant des participants aux championnats de France, tout a été versé à l'exception des clubs La Tour Trévoltienne, Échiquier Diois et Échiquier de la Tournette, qui malgré un mail de relance n'ont jamais transmis de RIB.

Didier Pascal présente un tableau qui résume les dépenses faites pour l'organisation des championnats scolaires et les soutiens aux équipes qualifiées en finale. Pour l'instant, aucun remboursement n'a été demandé pour la ZID Dauphiné-Savoie.

Des amendes ont été infligées pour des forfaits en N4 et N5 la saison passée : un club n'a pas encore réglé la sienne, une régularisation est à venir.

Le comité directeur est amené à se prononcer sur une demande du club de Grenoble Bayard Échecs d'un soutien financier pour la participation de Laurane Aubert au championnat du Monde Junior en Turquie. Cette sélection faite suite à sa troisième place au championnat de France Junior en avril dernier à Agen. Georges Bellet rappelle qu'il est opposé au principe mis en place par la fédération d'inviter les 2^e et 3^e des championnats aux frais des joueurs, qui ne pouvant assumer une telle charge financière : il pense que ce n'est pas aux ligues d'assumer les décisions budgétaires venant d'en haut. Guy Fanget va dans ce sens et indique qu'il a interpellé le président fédéral à ce sujet lors du séminaire des comités départementaux. Didier Pascal mentionne que par rapport au budget prévisionnel, 6 000 € de subventions ne seront pas touchées. Plusieurs membres du comité directeur rappellent qu'une demande similaire pour la participation de S. Djidjeli a été rejetée lors du précédent comité directeur et soulignent l'incohérence d'accorder trois mois plus tard une subvention à L. Aubert. Matthieu Vieira pense qu'il aura mieux fallu accorder des subventions à S. Djidjeli et L. Aubert plutôt que de subventionner l'open de Vichy. Le principe d'accorder est une aide est mis au vote.

Vote : Pour : 2. Contre : 6. Abstention : 1.

Le soutien aux opens est divisé selon le budget prévisionnel entre 1 500 € pour les « grands tournois » et 1 500 € les « tournois intermédiaires ». Au vu des subventions non perçues évoquées plus haut, il va falloir réduire ces aides. Il est proposé de verser 400 € aux deux tournois à possibilité de normes (Villars et Vaujany) au titre de l'aide aux « grands tournois ».

Le débat ne dégagant pas de consensus pour le reste des tournois, Matthieu Vieira propose de concevoir une formule qui attribue un score en fonction de différents paramètres : nombre de rondes, cadence, dotation, nombre de joueurs, moyenne Élo. Ce score permettra de « classer » les différents tournois et de répartir une subvention à définir en fonction des résultats financiers.

Guy Fanget pense que le soutien à un tournoi devrait être conditionné à la présentation du bilan financier de celui-ci. Cette proposition est soumise au vote par le président.

Vote : Pour : Unanimité.

II. Administratif

L'Assemblée Générale aura lieu le samedi 19 janvier à partir de 14h30 au siège du CDOS Rhône et Métropole de Lyon.

III. Compétitions fédérales

Dominique Gaude, membre de la commission technique a fait une proposition de calendrier qui est soumise au comité directeur. Françoise Ringot indique que le club d'Annecy est partant pour organiser comme la saison passée le Trophée Roza Lallemand. Après quelques amendements, il est décidé de placer les dates suivantes :

- ◆ phase Ligue de la Coupe de la Parité le 13 janvier ;
- ◆ trophée Roza Lallemand le 20 janvier ;
- ◆ phases Ligue de Coupe 2000 et de la N2 Féminine le 10 mars.

Georges Bellet évoque le mail qu'il avait reçu de Jocelyne Wolfangel, directrice nationale des féminines, se plaignant de l'organisation de la Coupe de la Parité en deux zones au lieu de trois (pour les trois ZIDs théoriquement) la saison passée. Le comité directeur réaffirme son choix de partage en deux zones devant le manque d'équipe souhaitant s'engager dans cette compétition : il est déjà difficile de trouver des organisateurs pour deux zones.

Pour chacun de ses événements, un appel à candidature va être lancé auprès des clubs. Les conditions ne changent pas par rapport à l'an passé : la ligue prend en charge l'indemnité de l'arbitre, le club organisateur fournit la salle et le matériel.

Les calendriers des cinq groupes de Nationale 4 sont sur le site fédéral. Pour la Nationale 5, les inscriptions seront closes le lendemain et les groupes publiés dans la foulée. Les directeurs de groupes se chargeront de la conception des calendriers.

IV. Championnat de Ligue Jeunes

Aucun club n'a répondu à l'appel à candidature lancé par la ligue en juin dernier. Thierry Delelis-Fanien portait un projet au niveau de l'université de Grenoble mais cela n'a pas abouti malgré ses nombreuses démarches. Guy Fanget indique qu'il peut se renseigner pour savoir si la mairie d'Annonay serait intéressée pour organiser un tel événement. Le comité directeur charge le président de suivre ce dossier et de solliciter également des clubs qui s'étaient manifestés pour des organisations futures ou passées.

Matthieu Vieira présente une proposition des quotas de qualifiés pour le championnat régional 2019. Comme évoqué lors du comité directeur du 31 mars dernier, l'utilisation des licences A comme unique base pour le calcul du nombre de qualifiés par catégorie entraînait un léger biais, d'où le ressenti d'un manque de places en minimes. Pour y remédier, il propose d'inclure dans la base de calcul la participation de chaque catégorie aux championnats départementaux de la saison précédente. De plus, la méthode d'Hondt (méthode de la plus forte moyenne) est désormais utilisée à la place de la méthode du plus fort reste pour attribuer les places restantes afin de mieux s'approcher d'une égalité entre pourcentage de licenciés et pourcentage de qualifiés.

Margaux Lefevre propose que le nombre de qualifiés soit calculé en prenant en compte le basculement des catégories d'âges, comme c'est le cas au niveau de la fédération. Matthieu Vieira rappelle que cette proposition avait été écartée au comité directeur de mars dernier. De plus, avec ce nouveau mode de calcul, il serait très compliqué et chronophage d'aller rechercher pour chaque participant à un championnat départemental de la saison précédente s'il reste ou non dans sa catégorie d'âge.

Suite à cette présentation chiffrée, le règlement du Championnat de Ligue Jeunes est modifié en conséquence, puis mis au vote.

Vote : Pour : Unanimité.

Lors de la finale des circuits rapides jeunes, Georges Bellet a discuté avec le président du club d'Annamasse qui lui a fait part de la difficulté de monter un dossier pendant la période de vacances scolaires. Il suggère de modifier le cahier des charges pour indiquer que l'appel à candidature est lancé lors de l'Assemblée Générale de l'année précédente et qu'il est possible de monter un dossier jusqu'au 15 septembre.

Vote : Pour : Unanimité.

V. Point divers

Comme elle l'avait déjà indiqué à Georges Bellet et Matthieu Vieira, Margaux Lefevre annonce sa démission de la gestion de la N3 Jeunes, suite aux critiques incessantes dont elle a fait l'objet la saison dernière, et espère que les détracteurs permanents prendront sa relève. Un appel à candidature sera lancé pour le poste un directeur de la compétition.

Le président,
Georges BELLET



Le secrétaire,
Matthieu VIEIRA

